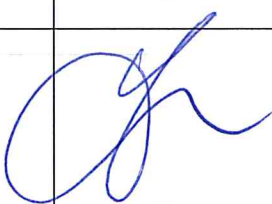



Date de séance →	24 mars 2016	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 7 mars 2016		Séance n° 3	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du lundi 21 mars 2016			

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2016 **
- 4 – Présentation pour approbation du Compte financier exercice 2015
- 5 – Présentation pour approbation du Projet de nouveau règlement intérieur du collège
- 6 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2015-2016
- 7 – Présentation sorties pédagogiques
- 8 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël - Principal	
<u>Secrétaire</u> Mme Menet	
Représentante des professeurs	

	Nbre
Total des membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	20
Membres présents sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	0

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2015-2016 :

8 Membres de droit ou désignés

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)

Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)

Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale) et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda

8 Membres élus des personnels

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Bénaitreau – Mme Charrier – Mme Thétiot – Mme Menet – Mme Moussus
(Suppléants : M. Poyroux – Mme Rest – Mme Rezeau – Mme Staubach – Mme Carpentier – M.Plouet)

Personnels techniques et administratifs : M. Guillou et Mme Verbaere (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

8 Membres élus des parents et élèves

Parents d'élèves : M. Le Coz – Mme Branchereau – Mme Neumann – Mme Pieters – Mme Nussbaumer – Mme King (FCPE)
(suppléants : Mme Langlais – Mme Moreno – Mme Desenfant – Mme Choplin – Mme Chauvel – Mme Cochard)

Élèves : Yoann King et Mélanie Laurent, élèves de 3^{ème} (suppléants : Cloé Bryon et Sacha Pitré)

à titre consultatif :

- Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud

- Agent comptable : Mme Rialland

Présents au conseil d'administration

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud

M. Bouvais – Mme Grinda

Mme Carpentier (suppléante de M. Abchar) – Mme Bénaitreau – Mme Charrier – Mme Menet – M. Poyroux (suppléant de Mme Moussus) – Mme Thétiot

Mme Cury (suppléante de M. Guillou) et Mme Vitré (suppléante de Mme Verbaere)

Mme Langlais (suppléante de M. Le Coz) – Mme Branchereau – Mme King – Mme Neumann

Yoann King et Mélanie Laurent élèves de 3^{ème}

à titre consultatif :

- Agent comptable : Mme Rialland

Absent(s) excusé(s) : M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

Mme Régnier, Mme Verbaere, M. Ménard, Mme Saadi (suppléante de M. Ménard)

Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h10.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Menet, représentante des professeurs accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : 17 pour 0 contre 0 abstention

2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

Il propose l'ajout d'un 9^{ème} point concernant l'évocation de trois conventions.

Précision est apportée qu'il n'y a pas eu de dépôt de questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

M. le Principal évoque que la commission permanente a été réunie le lundi 21 mars 2016 en présence du Principal, de la gestionnaire, M. Abchar, Mmes Bénaitreau, Moussus (représentants des professeurs) et Vitré (représentante des agents) ainsi que Mme Moréno (FCPE) et Yohann King, délégué élève.

M. le Principal précise que le projet de nouveau règlement intérieur a également fait l'objet d'échanges avec les professeurs réunis en Conseil Pédagogique le 8 mars 2016, pour contribuer à la préparation du CA du 24 mars 2016

3 – Approbation du procès verbal du C.A. du 4 février 2016

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

18h18 – Arrivée de Mme Langlais

18h40 – Arrivée de Mme Branchereau

19h40 – Départ de Mme Grinda

19h50 – Arrivée de M. Bouvais

4 – Présentation du Compte financier exercice 2015 (Acte n°1)

M. le Principal présente Mme Rialland, agent comptable du lycée Monge en charge du collège Le Haut Gesvres.

M. le Principal remercie Mme la gestionnaire pour le travail très précis développé pour le suivi des comptes du collège et pour la réalisation en collaboration avec l'agent comptable du document de présentation du compte financier dans son contenu et sa forme avec le souci manifeste de rendre accessible ces éléments de comptabilité et de budget relatifs à un établissement public.

Le tableau général de l'exécution budgétaire 2015 a été adressé aux membres du CA préalablement au conseil pour qu'ils puissent avoir la vue d'ensemble de cette présentation.

M. le Principal apporte quelques précisions et commente le document présenté aux membres du CA relatif au compte financier de l'exercice budgétaire de l'année civile 2015. M. le Principal évoque les points généraux en lien avec le contexte de l'établissement (structure élèves, structure personnels, les opérations menées articulées avec les axes du projet d'établissement, les différents travaux et aménagements réalisés). Il précise également les sources de recettes (État, Conseil Général de Loire Atlantique, commensaux, familles...).

Les différents services sont présentés avec le bilan Recettes/Dépenses : AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique).

Mme la gestionnaire souligne la question des dépenses de fonctionnement qui sont en baisse en raison d'un hiver particulièrement doux et des nouvelles conditions de tarification qui nous ont été favorables consécutivement à la passation de nouveaux marchés en relation avec le cadrage défini par le Conseil Général (Conseil Départemental).

Le SRH, service de restauration et d'hébergement qui constitue un poste important est présenté.

La répartition en missions principales montre que la restauration représente quasiment la moitié du budget.

On observe donc une diminution globale du nombre de demi-pensionnaires, liée à la diminution des effectifs.

A contrario, le nombre de boursiers en proportion, est en augmentation, bien qu'il reste inférieur au niveau départemental. Mme Renaudet précise qu'un gros effort est fait pour repérer et solliciter les familles. Celles-ci peuvent être aidées pour la constitution des dossiers, mais certaines familles sont réticentes, pour diverses raisons, à se manifester. Ceci est dommage car une partie des fonds sociaux alloués restent disponibles. Un appel est fait aux délégués parents pour essayer de faire passer cette information.

Mme Rialland tient par ailleurs à souligner l'évolution du taux de non recouvrement en dépit là encore du suivi exercé par le service gestion du collège et par l'assistant social. Mais on observe que certaines familles, ne donnent pas suite quand elles le pourraient en raison de leur situation, aux propositions de constitution de dossier pour des demandes d'aides avec les fonds sociaux.

C'est une problématique qui tend à se développer et qui de fait contraint l'agent comptable à poursuivre par voie d'huissier les débiteurs. Les représentants des parents sont informés pour qu'ils puissent faire savoir autour d'eux qu'il convient en cas de difficultés qu'il n'est pas toujours aisé de reconnaître qu'il est possible de solliciter le collège pour aboutir à des traitements négociés de créances observées qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir par une procédure contentieuse à laquelle l'agent comptable ne peut se soustraire à partir d'un certain niveau de procédure.

En ce qui concerne le financement de l'Etat, Mme Carpentier demande s'il y aura cette année une dotation pour le renouvellement de manuels, sachant que la réforme du collège entrera en action à la rentrée 2016. Mme Renaudet dit que le rectorat n'a pas donné d'information sur le sujet.

Il est ensuite fait état des dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 66 500 euros au total pour cet exercice 2015

→ 43 000 euros pour le service général et 23 500 euros pour le service restauration.

De nombreux projets pédagogiques ont été réalisés, ainsi que des travaux dans l'établissement.

Par ailleurs, les parents et les élèves déplorent l'état des toilettes garçons, suite à des dégradations. Mme Renaudet et M. Noël déplorent également l'état dans lequel les élèves ont mis ces toilettes et répondent que des travaux vont être engagés prochainement avec le concours du Conseil départemental de Loire Atlantique qui va avoir à consacrer des fonds publics pour remettre en état le bien public commun dégradé du fait de l'action négative et anormale de certains.

Mme Rialland, agent comptable, évoque de façon introductive la RCBC (réforme du cadre budgétaire et comptable) qui a fixé de nouvelles normes en lien avec la LOLF (Loi d'Orientation Loi de finances) afin de tendre vers une harmonisation avec les règles de comptabilité privée. Toutefois, des spécificités demeurent liées à la comptabilité publique qui ne peut répondre aux mêmes critères sur tous les points.

Mme Rialland aborde le commentaire du compte financier en livrant des éclaircissements plus techniques afin de permettre une analyse de la situation des comptes de l'établissement et une mesure du résultat observé.

Elle souligne la CAF déagée, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement.

Les notions de variation du fonds de roulement et de besoin en fonds de roulement sont expliquées aux membres du conseil et précisées dans le document de présentation du compte financier annexé à ce procès verbal.

Le fonds de roulement net global et les réserves disponibles résultant d'un suivi attentif par la gestionnaire permet de révéler une gestion rigoureuse selon laquelle l'établissement bénéficie de réserves permettant, en restant attentif à la dépense de fonds publics, d'envisager des investissements au bénéfice des élèves et des personnels dans le fonctionnement quotidien du collège.

M. Le Principal évoque qu'il va ainsi falloir opérer des choix par rapport à des acquisitions ou des aménagements. Des moyens apparaissent, c'est incontestable, et il faut s'employer à hiérarchiser les besoins que nous pouvons raisonnablement envisager de satisfaire. Mme Rialland confirme cette orientation.

Il n'y a pas eu d'opérations d'investissement il est vrai cette année 2015 (ceci concerne des achats supérieurs à 800€ HT). Dans ce cadre, une réflexion peut donc être engagée comme l'a évoqué le Principal pour le renouvellement des certains matériels : un meuble salade-bar, de nouveaux bancs, une "Sanivapeur" pour les agents en cuisine, une CharlyRobot en technologie, traceur pour faire les affiches... il s'agit là d'exemples évoqués.

Une question de Mme King sur les achats de TBI pour savoir si le collège a contacté la mairie de Nantes qui en aurait acquis plusieurs.

M. le Principal évoque qu'il est difficile de se caler sur un programme de cette nature d'une autre collectivité et que le dernier TBI du collège en décembre a été acheté à un prestataire local. Une réflexion sur les besoins est en cours, pour un complément d'équipement éventuel.

En ce qui concerne le nombre de jours de Fonds de Roulement disponible, Mme Benaitreau souligne que ceci est nouveau, car l'établissement a ouvert sans fond de roulement et l'habitude a été de fonctionner sans. Nous nous retrouvons donc dans un contexte favorable pour de nouveaux investissements, du type de ceux évoqués précédemment ce qui est intéressant du fait d'une gestion saine rigoureuse qui peut profiter aux élèves et aux personnels.

Acte n°6 - Vote des membres du CA COFI pour approbation sans réserves 19 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 7 - Vote des membres du CA sur l'affectation des résultats :

Sur le service Général : - 4 978.20 €

Sur le service annexe d'hébergement : + 4 679.67 € 19 pour 0 contre 0 abstention

5 – Présentation pour approbation du Projet de nouveau règlement intérieur du collège (Acte n°2)

M. le principal présente le projet de règlement intérieur du collège.

Il souligne le travail réalisé en amont avec les personnels, les élèves et les parents.

Ce travail a permis à la commission permanente d'être renforcée dans son rôle de préparation du CA et de multiples observations ont été ainsi prises en compte à ce moment. Mme Moreno qui représentait les parents à la commission permanente a ainsi fait part du travail réalisé par les parents qui s'étaient réunis pour apporter leur contribution à la finalisation de ce document qui peut à présent être présenté au conseil d'administration pour être adopté.

Mme King, représentante des parents, tient à intervenir pour faire part de ses remarques notamment au niveau de l'article 2 pour mieux comprendre les horaires. Elle évoque ne pas saisir l'opportunité des articles 4, 5 et 6.

M. Poyroux, représentant des professeurs, précise qu'il s'agit d'articles rappelant ce à quoi le collège s'engage normalement au niveau de la prise en charge des élèves et que les parents ont ensuite la liberté de se définir par rapport au choix du régime qui est à présent possible et clairement présenté. M. Poyroux précise que ce point et d'autres ont été abordés à la commission permanente.

Quelques coquilles sont signalées pour qu'elles soient corrigées.

Un échange est engagé sur la question de l'usage des téléphones.

Mme King évoque l'article 41bis qu'elle juge redondant par rapport à l'article 41.

M. le Principal précise que la redondance est bienvenue et volontaire et fait suite à des situations observées selon lesquelles il est arrivé que des parents évoquent le faible degré d'alcool de certaines nouvelles boissons pour minimiser le fait que leur enfant était venu avec au collège.

Mme King évoque la question d'une retenue sur le créneau possible de 17h00 à 18h00

M. le principal précise qu'il s'agit de contraindre les élèves et non les parents bien évidemment.

M. Poyroux ajoute que ce créneau a été défini pour précisément essayer de trouver un compromis pour ne pas gêner les parents par rapport au choix qui a pu être fait par le passé du mercredi après-midi qui ne donnait pas satisfaction à différents niveaux ce que confirme

Mme Branchereau, représentante des parents.

Le nouveau règlement intérieur du collège est adopté à l'unanimité : 19 pour 0 contre 0 abstention

6 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2015-2016

M. Le principal évoque la question de l'organisation de la fin de l'année scolaire en lien avec l'accueil dans l'établissement des candidats au DNB. Le collège sera en effet centre d'examen ce qui ne constitue pas une nouveauté, mais le collège sera aussi centre de correction. Des professeurs correcteurs seront ainsi convoqués par la DIVEC, service académique en charge du DNB sous l'autorité de M. le recteur, pour venir corriger des copies du DNB d'autres centres d'examen.

L'occupation des locaux pour ces différentes opérations relatives aux examens aura des répercussions logiques sur la disponibilité des salles et des professeurs et au-delà tout aussi logiquement sur les conditions d'accueil des élèves.

Le principal évoque qu'il souhaite qu'un esprit de travail serein domine jusqu'aux derniers de telle sorte que les meilleures conditions soient réunies pour accompagner les élèves vers les épreuves du DNB pour ce qui concerne les élèves de 3^{ème}.

Les autres élèves ne sont pas soumis à cette échéance, mais ont à continuer de s'inscrire dans une démarche constructive pour leur parcours scolaire, parcours de collégien.

Les cours seront assurés conformément à l'emploi du temps jusqu'au 21 juin pour tous.

Deux journées spécifiques de révisions seront organisées pour les 3^{ème} les 20 et 21 juin 2016.

Un courrier récapitulatif sera adressé aux familles fin mai pour bien informer au sujet des modalités d'organisation de l'accueil des élèves sur les deux dernières semaines de l'année scolaire 2015-2016 (copie du projet de ce courrier en annexe du pv du CA).

Afin de ne pas être dans le flou au niveau de l'accueil des élèves, il sera demandé aux familles de préciser (coupon du courrier) comment chacun entend envoyer son enfant au collège. Il s'agit pour les enseignants et Vie Scolaire de bien calibrer l'accueil des élèves.

Les délégués élèves représentants des élèves demandent s'il est possible de réfléchir à ce qui peut être proposé en fin d'année.

Le Principal rappelle que le collège est avant tout un lieu de travail, ce pourquoi il a demandé aux professeurs d'être attentifs sur le maintien d'activités de travail et de révision jusqu'à la fin des cours. Toutefois, dans la mesure où les élèves souhaitent faire des propositions et en prenant bien en considération que tout n'est pas possible, il est ouvert à toutes démarches visant à construire un projet concerté où chacun trouvera sa place dans le meilleur esprit et toujours le respect d'autrui.

Il encourage les délégués à se réunir, à réfléchir ensemble pour proposer et concevoir des temps alternatifs.

Ils souhaitent réaffirmer que les professeurs et tous les personnels, chacun dans leur rôle, ont pour priorité que la fin d'année soit l'occasion de renforcer les liens avec les élèves qu'ils ont accompagnés durant ces années "collège".

Mme Corbeau, Principale Adjointe apporte une précision sur les épreuves communes des 3^{ème} : les résultats ont été transmis par les Professeurs Principaux aux parents. Ces résultats sont des indicateurs, ils doivent permettre aux élèves et aux parents de faire le point et de prévoir une fin d'année qu'elle souhaite active et efficace pour la réussite au DNB.

Mme Benaitreau, représentante des professeurs, intervient pour demander de favoriser pour les surveillances, les professeurs qui ne corrigent pas, dans la mesure du possible. M Noël répond qu'il est rassurant pour les candidats de voir leurs professeurs et qu'en Français, la dictée nécessite la présence des enseignants de la matière. Mme Corbeau ajoute qu'il y aura besoin de plus de personnes pour le secrétariat.

Les informations relatives à la préparation de l'organisation de la période de fin d'année scolaire sont soumises pour avis au vote du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

7 – Présentation sorties pédagogiques

7.a – Acte n°1

→ Sortie découverte Caserne des pompiers le 21 avril pour élèves du groupe ODP. Déplacement réglé par le collège.

Pas de participation financière demandée aux familles des élèves concernés

→ Sortie découverte Séance au tribunal de grande instance de Nantes le 2 mai pour élèves du groupe ODP.

Déplacement réglé par le collège. Pas de participation financière demandée aux familles des élèves concernés

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

7.b – Acte n°2 – Sortie découverte à Lohéac le 19 avril pour élèves de 6^{ème} 2 et 6^{ème} 3.

Participation financière demandée aux familles des élèves concernés initialement votée à 16 euros et abaissée à 13 euros. Ce changement de tarif (conséquence de la baisse du carburant dans l'établissement du devis par le transporteur), bien que plus avantageux pour les familles doit être voté en CA

Vote des membres du CA :

19 pour 0 contre 0 abstention

8 – Conventions

M. Le principal évoque trois conventions.

8.a – Acte n°3 : Convention avec l'ITEP pour la plantation de végétaux dans l'enceinte du collège.

Vote des membres du CA donnant autorisation de signature au principal :

19 pour 0 contre 0 abstention

20h30 – Départ de Mme Neumann

8.b – Acte n°4 : Convention avec l'Union Des Sapeurs Pompiers

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Loire-Atlantique, relative à la formation des élèves de 3^o au PSC1. Cette formation, dispensée dans le cadre du CESC, sera prise en charge financièrement, sur la subvention « actions éducatives » du Conseil Départemental.

Vote des membres du CA donnant autorisation de signature au principal :

18 pour 0 contre 0 abstention

8.c – Acte n°5 : convention de mandat pour la réalisation de travaux pour le compte du conseil Départemental de Loire-Atlantique (réaménagement de la salle de musique et création de vestiaires)

Vote des membres du CA donnant autorisation de signature au principal :

15 pour 0 contre 3 abstentions

9 – Questions diverses

M. le Principal rappelle qu'il ne lui pas été soumis de questions diverses.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h40